REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple - Un But - Une foi

30_N03.2009 * 04267

MINISTERE DE L'INFORMATION, DES TELECOMMUNICATIONS, DES TIC, DU NEPAD ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Dakar, le

Le Ministre Porte-parole du Gouvernement

ANALYSE : Arrêté relatif à la publication des

annonces légales des sociétés créées au Bureau d'appui à la Création d'Entreprise (BCE).

LE MINISTRE DE L'INFORMATION, DES TELECOMMUNICATIONS, DES TIC, DU NEPAD, DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution;

- Vu la loi n° 2005-26 du 26 août 2005 relative à la modernisation des procédures administratives applicables aux investisseurs ;
- Vu le décret n° 2007-826 du 19 juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu se décret n° 2007-1591 du 31 décembre 2007 portant application de la loi 2007-13 du 19 février 2007 autorisant la création d'une société anonyme à participation publique majoritaire dénommée APIX SA; modifiée en certaines dispositions par la loi 2007-33 du 31 décembre 2007;
- Vu le décret n° 2008-1026 du 10 septembre 2008 portant répartition des services de l'état et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la présidence de la république, la primature et les ministères ;
- Vu le décret n° 2008-1302 du 13 novembre 2008 nommant un Ministre d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Directeur Général de l'APIX,

ARRETE

Article premier: Le site Web des annonces légales du Bureau d'appui à la Création d'Entreprise (BCE) de l'APIX est habilité, en vertu de l'Article 257 du Traité de l'OHADA, à publier les annonces légales des sociétés créées au niveau du Bureau d'appui à la Création d'Entreprise (BCE) de l'APIX.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à partir de sa date de signature.

Abdou Aziz SOW